

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Retrouvé sans vie deux jours après le naufrage de son embarcation

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Le corps d'un jeune de nationalité équato-guinéenne, communément appelé Papy, est remonté à la surface, samedi 6 février dernier. Le malheureux a été repêché par les secours, deux jours après le naufrage, à la Pointe-Denis, de l'embarcation grâce à laquelle les habitants de cette localité effectuent d'ordinaire la traversée. Selon les faits rapportés par une source proche de la victime, Papy aurait emprunté la barque à son propriétaire, l'après-midi du jeudi 4 février, dans le but de faire

un tour. Une fois parti en mer, il tarde cependant à rentrer au village. Au point de susciter l'inquiétude de la part de toute la communauté. Au bout de plusieurs heures, l'engin flottant à la renverse est retrouvé par des pêcheurs. Les recherches sont alors lancées. Mais en vain ce jour-là. Samedi 6 février, c'est-à-dire deux jours plus tard, le corps du jeune homme, remonté à la surface, est repéré par des riverains. Ces derniers préviennent aussitôt les éléments de la brigade de gendarmerie. Selon certaines sources, à la faveur de la phase d'identification, la dépouille



Les eaux de la Pointe-Denis, qui ont emporté l'Équato-guinéen.

## Un faux OPJ écroué à Lambaréné

SCOM  
Libreville/Gabon

Rodrigue Ibamba, un Gabonais de 47 ans, établi à Lambaréné, a été placé, depuis lundi, en détention préventive à la prison centrale de la localité. Motif: il a été pris en flagrant délit d'usurpation de titre et d'escroquerie chez un opérateur économique ouest-africain. D'après une source policière proche de la brigade de gendarmerie en charge de la procédure, le mis en cause aurait profité de la naïveté de certains individus, auprès desquels il se faisait passer soit pour un agent de la Police judiciaire (PJ), soit pour un contrôleur du ministère du Commerce affecté dans la ville du Grand Blanc. " Il avait pris l'habitude de faire le tour de certains commerçants aux heures du couvre-feu, aux fins de leur soutirer de l'argent ", relate notre informateur. Mais, le 6 février dernier les choses ne se passent pas comme prévu au quartier Atongowanga. Vers 20 heures, alors qu'il est en patrouille, Rodrigue Ibamba tombe sur un boutiquier dont les portes sont fermées, mais qui a encore



Rodrigue Ibamba médite sur son sort en prison.

une fenêtre entrouverte. Aussi, décline-t-il son pseudo-titre de flic de la PJ, non sans sommer l'Ouest-Africain de lui ouvrir. Instantanément, le faux OPJ exige des espèces sonnantes et trébuchantes au commerçant sous peine d'être conduit manu militari au poste. Le boutiquier s'exécute en lui remettant 3 000 francs. Sauf qu'un vrai agent en civil est de passage au moment de la transaction. Ce dernier demande à sieur Ibamba de lui présenter sa carte professionnelle. Le pot aux roses est découvert et l'usurpateur présumé conduit à la brigade de gendarmerie. " Le mis en cause a avoué s'illustrer ainsi, pour subvenir aux besoins de sa famille ", indique-t-on du côté de l'enquête. Mais aussi qu'il a déjà été condamné pour les mêmes faits en 2018.

aurait présenté des lésions par endroits. Toute chose qui a né-

cessité l'ouverture d'une enquête, qui permettra de déterminer les

circonstances exactes de la mort de l'Équatoguinéen.

## Trafic d'ivoire : 17 pointes et 27 segments restitués

Christelle NTSAME  
Port-Gentil/Gabon

À l'instar des autres juridictions du Gabon, le tribunal de première instance de Port-Gentil vient de procéder à la remise d'un important stock d'ivoire à la direction des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Maritime. C'est le procureur de la République, Léandre N'wompahouin, qui a accompli le geste symbolique de restitution des défenses d'éléphant, devant le palais de Justice. Organisée sur instructions du procureur général près la cour d'Appel judiciaire de Port-Gentil, Édith-Christiane Mvou-Loubamono épouse Bagangoye, et du premier président de cette juridiction, Édouard Boubeya-Sossi, l'initiative, apprend-on, fait suite à une circulaire du ministre de la Justice au terme de laquelle la garde des Sceaux invite les chefs de juridictions à mettre à la disposition des Eaux et Forêts, les stocks d'ivoire de leurs juridictions après un inventaire



Pointes d'Ivoire et segments remis aux eaux et Forêts.

contradictoire. Pour ce qui est de Port-Gentil, ce sont au total 17 pointes d'ivoire et 27 segments d'ivoire qui ont été remis à David Minanga, directeur provincial des Eaux et Forêts. Les défenses sont issues de six procédures différentes ayant déjà " la qualité de l'autorité de la chose jugée ". Selon le procès-verbal dressé à cet effet, les procédures impliquaient " le ministère public et le parc national de Loango contre sieur Ogandaga, 4 pointes d'ivoire.

Le ministère public contre Martin Nze, 2 pointes d'ivoire. Le ministère public contre Dan Goukouba, 2 pointes d'ivoire. Le ministère public et l'ONG Conservation Justice contre Futi Dieudonné 4 pointes d'ivoire. Le ministère public et la direction provinciale des Eaux et Forêts contre Moulion, 5 pointes et 19 morceaux d'ivoire. Et enfin, le ministère public et la direction provinciale des Eaux et Forêts contre Bissiemou, 8 morceaux d'ivoire ".